

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*23071551\***



**19 MAI 2023**  
Greffe

N° d'entreprise : **0406 902 231**

**Nom**

(en entier) : **Cabot Plastics Belgium**

(en abrégé) : **CPB**

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Emile Vandervelde 131, 4431 Ans**

**Objet de l'acte : Nominations, démissions, renouvellement de mandats**

[Extrait]

**1) Démissions**

A l'unanimité, les actionnaires acceptent, avec effet au 21 Avril 2023, les démissions de :

- Mr Raf Caubergh, citoyen Belge, demeurant 165, Tervuursestraat, 3000 Leuven, Belgique, et
- Mr Jean-Paul Declaye, citoyen Belge, demeurant 48, Hameau de Kin, 4920 Aywaille, Belgique

Les actionnaires décident de donner une décharge provisoire aux administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de leur démission.

Décharge leur sera donnée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

**2) Nominations**

A l'unanimité, les actionnaires nomment avec effet au 21 avril 2023, les personnes suivantes en qualité d'administrateurs non-rémunérés :

- M Cyril Ausloos, citoyen belge, demeurant Clos des serins 7, 5020 Vedrin
- M Franklin Tabé, citoyen camerounais, demeurant Palmenstraat 60, 3530 Houthalen-Helchteren
- La SRL CGM Finance (BE071.3962.659), dont le siège social est situé rue de joie 122 à 4000 Liège, représentée par M. Michel Viseur

Le mandat des Administrateurs expirera immédiatement après l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir en 2024.

**3) Renouvellement de mandat**

A l'unanimité, les actionnaires acceptent de renouveler le mandat de M Thomas Estienne au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires devant de tenir en 2024.

**4) Pouvoirs**

A l'unanimité, les actionnaires désignent comme mandataire spécial M Michel Viseur, aux fins d'accomplir les formalités nécessaires auprès du moniteur belge et de la banque carrefour des entreprises du chef des résolutions prises ci-dessus par l'organe d'administration. Le mandataire pourra, au nom de la société, faire toute déclaration, signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution du présent mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).